



Attijari **Titrisation**

Fonds de Titrisation

FT FLEXENERGY

RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE

Du 06/02/2025 au 31/03/2025

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 06/02/2025 au 31/03/2025

Date d'arrêté : 31/03/2025



Attijari Titrisation

TABLE DES MATIÈRES

1 - Description du fonds

2 - Informations sur l'actif

3 - Informations sur le passif

4 - Contact

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 06/02/2025 au 31/03/2025

Date d'arrêté : 31/03/2025



Attijari Titrisation

I DESCRIPTION DU FONDS

Le fonds « FT FLEXENERGY » a pour objet exclusif l'octroi de financement à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) – Branche Electricité, dans le cadre d'un crédit syndiqué, afin de participer au financement de la construction d'une centrale à gaz OCGT sur le site « Al Wahda » au nord du Maroc.

Le tableau ci-après détaille la situation du crédit octroyé à la date d'émission :

Date d'arrêté	06/02/2025
Montant total levé par le fonds (MAD)	1 000 000 000,00
Durée du crédit syndiqué	14 ans
Différé d'amortissement	2 ans

Le fonds a émis deux catégories de titres pour un montant global de 1 000 020 000,00 MAD, dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Catégorie	Nombre de titres	Nominal total (MAD)	Taux d'intérêt	Prime de risque	Maturité
Obligations	10 000	1 000 000 000	Taux révisable (*)	0,80%	14 ans
Parts	2	20 000	NA	NA	NA
Total	10 002	1 000 020 000			

(*) Le taux des obligations est révisable annuellement, obtenu en référence au nombre de jours exact de la période de référence, déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib à chaque date de révision, augmenté de la prime de risque. Le taux de la première période a été déterminé à partir de la courbe publiée par Bank Al Maghrib en date du 03/02/2025, il est égal à 4,07%.

Les titres émis ne commenceront à s'amortir qu'à partir de la troisième date de paiement, soit le 03/01/2028. Ces titres s'amortiront alors sur une période de 12 ans, au fur et à mesure du règlement de la créance du Fonds résultant du crédit syndiqué, conformément à l'ordre de priorité des paiements détaillé dans le document d'information du fonds.

FT FLEXENERGY**Rapport trimestriel d'activité**

Période d'arrêté : 06/02/2025 au 31/03/2025

Date d'arrêté : 31/03/2025



Attijari Titrisation

II INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU FONDS**1 - Situation de la créance du Fonds au titre du crédit syndiqué**

Le tableau ci-après détaille la situation de la créance du fonds au titre du crédit syndiqué, à la date d'émission et à la date du présent rapport :

Date d'arrêté	06/02/2025	31/03/2025
Montant total levé par le fonds (MAD)	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00
Montant total des tirages sur la période (MAD)	-	500 000 000,00
Flux d'intérêts perçus sur la période	-	-
Flux de principal perçus sur la période	-	-

3 - Trésorerie du fonds**Solde des comptes bancaires à la date d'arrêté**

Solde du compte général (en MAD)	1 302,90
Solde du compte de réserve (en MAD)	2 406,58

Situation des placements de trésorerie en OPCVM à la date d'arrêté

Compte	Code ISIN	Libellé	Quantité	Valeur unitaire	Valeur totale
Compte général	MA0000040396	FCP OBLITOP	218 238,03	2 303,91	502 800 784,31
Compte de réserve	MA0000036659	FCP ATTIJARI LIQUIDITE	1 307,00	1 548,65	2 024 085,55

FT FLEXENERGY**Rapport trimestriel d'activité**

Période d'arrêté : 06/02/2025 au 31/03/2025

Date d'arrêté : 31/03/2025



Attijari Titrisation

III INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU FONDS**1 - Frais et commissions supportés par le fonds**

Les frais et commissions trimestriels supportés par le fonds sont les suivants :

- la commission trimestrielle due à l'Etablissement Gestionnaire d'un montant égal à 0,10% par an (hors taxes) du CRD des Titres ;
- la commission trimestrielle due à l'AMMC, d'un montant égal à 0,03% par an (hors taxes) du CRD des Actifs, avec un minimum de 0,03% du CRD des Titres ;
- la commission trimestrielle due au Dépositaire, d'un montant égal à 0,02% par an (hors taxes) du CRD des Titres;
- les frais de Maroclear, conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau suivant détaille les frais et commissions supportés par le fonds sur la période arrêtée (les montants sont hors taxes en MAD) :

Début de période	06/02/2025
Fin de période	31/03/2025
CRD de base	1 000 020 000
Gestion	145 208,38
Dépositaire	29 041,68
Maroclear	1 200,00
AMMC	44 384,45
Total	219 834,51

2 - Opérations sur les titres émis par le fonds

Obligations A2	Par titre	Total
Nominal initial	100 000,00	1 000 000 000,00
T1-2025		
Coupon	-	-
Amortissement	-	-
Nominal restant dû	100 000,00	1 000 000 000,00
Total coupon payé sur la période arrêtée	-	-
Total capital amorti sur la période arrêtée	-	-

Le taux d'intérêts applicable pour le calcul du coupon des obligations A2 sur la période du 06/02/2025 au 03/01/2026 est de 4,07%.

Ce taux est égal au taux de référence de cette période, déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/02/2025, soit un taux de 2,67%, augmenté de la prime de risque de 140 points de base.

Parts résiduelles	Par titre	Total
Nominal initial	10 000,00	20 000,00
T1-2025		
Coupon	-	-
Amortissement	-	-
Nominal restant dû	10 000,00	20 000,00
Total coupon payé sur la période arrêtée	-	-
Total capital amorti sur la période arrêtée	-	-

3 - Mise en jeu des mécanismes de couverture

Compte de réserve

Le compte de réserve a été crédité, à la date d'émission, du produit d'émission des Parts Résiduelles et du Dépôt de Réserve Initial. Il est reconstitué au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant chaque Date de Paiement des Intérêts concernée. à concurrence du Montant de la Réserve. Les sommes inscrites au crédit du Compte de Réserve seront exclusivement utilisées pour le paiement des Coûts de Gestion.

Solde du compte de réserve au début de la période arrêtée (hors plus-value OPCVM)	2 020 000,00
Flux du compte de réserve affectés au cours de la période	-
Reconstitution de la réserve	-

FT FLEXENERGY

Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 06/02/2025 au 31/03/2025

Date d'arrêté : 31/03/2025



Attijari Titrisation

IV CONTACT

Mohamed Yassine ZNATNI

Responsable Gestion et Structuration

m.znatni@attijariwafa.com

Tel : 05 22 49 39 94

ATTIJARI TITRISATION

163, avenue Hassan II – Casablanca

Tel : 05 22 49 39 90